



# Compte Epargne Temps

12 décembre 2008



Le décret du 6 novembre 2008 permet aux agents d'opter pour l'indemnisation des jours inscrits sur leur CET (dans la limite de la moitié de ces jours) au 31 décembre...

Les taux sont toujours valables en 2015.

- Emplacement : [inFORMER LES SALARIÉ-ES](#) > [Connaître vos droits](#) > [Infos pratiques Fonction publique](#) >
- Adresse de cet article :  
<https://solidaires.org/Compte-Epargne-Temps>